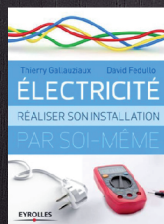
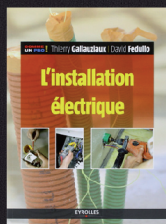


NF C 15-100
Amendement A5

LES ÉVOLUTIONS



Supplément et correctif gratuits
pour les ouvrages :



EYROLLES



NF C 15-100
Amendement A5
LES ÉVOLUTIONS

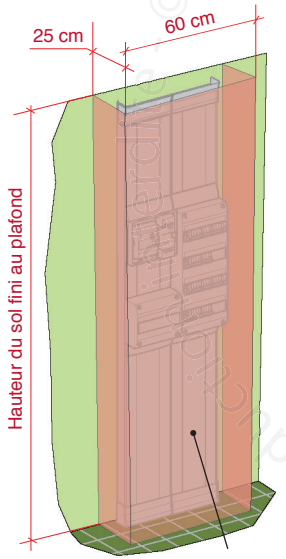
L'ETEL et la GTL

© Hager

Création de l'ETEL (espace technique électrique du logement)

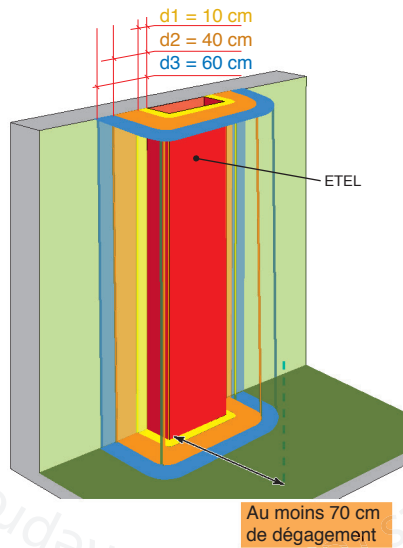
L'ETEL est un emplacement du logement destiné à recevoir l'alimentation électrique, les arrivées et les départs des circuits de puissance et de communication, les équipements de puissance, de protection, de commande et de contrôle et les équipements de communication.
Cet emplacement intègre la GTL (gaine technique logement). Il ne doit en aucun cas être destiné à une autre fonction. L'ETEL peut être matérialisé ou non.
Il doit se trouver prioritairement à proximité immédiate d'un accès au logement : dans l'entrée, dans une circulation, dans un dégagement ou dans un local technique.

Dimensions minimales intérieures de l'ETEL



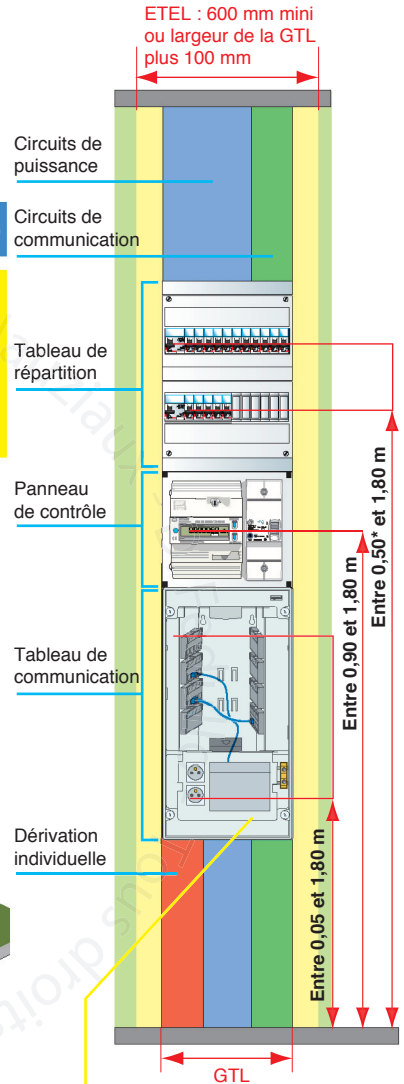
Quand la GTL est installée, la largeur de l'ETEL peut être réduite à la largeur de la GTL augmentée de 10 cm.

Voisinage avec d'autres réseaux



d1 : volume interdit pour une installation gaz, une source de chaleur ou un point d'eau.
d2 : volume interdit pour une source de chaleur ou un point d'eau.
d3 : volume interdit pour un point d'eau.
Ces volumes ne s'appliquent pas si l'ETEL est matérialisée par des cloisons ou des portes.

La GTL (gaine technique du logement)



Le tableau de communication doit être équipé de deux prises de courant sur un circuit dédié. Un espace attenant au tableau doit être prévu pour accueillir des équipements additionnels (box, switch...).

* Entre 0,50 et 0,90 m le tableau doit être accessible par une porte.

Correctif pour :



Page : 269



Page : 41



Page : 364



Page : 111



Page : 56



Page : 46



**NF C 15-100
Amendement A5
LES ÉVOLUTIONS**

La protection des circuits et le tableau

Nouveaux critères de choix pour les dispositifs différentiels haute sensibilité (30 mA)

Critères de choix	Règles à respecter
Nombre minimal de DDR dans une installation	2
Types de DDR à installer	Les circuits suivants doivent être protégés par un DDR de type A : - plaque de cuisson ou la cuisinière ; - lave-linge ; - infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE). Les autres circuits sont protégés par un DDR de type AC ou de type A .
Nombre maximal de circuits en aval d'un DDR	8
Choix de l'intensité nominale d'un DDR	Solution 1 : prise en compte des protections en amont. In du DDR supérieure ou égale à l'intensité nominale du disjoncteur de branchement (AGCP) ⁽¹⁾ . Solution 2 : prise en compte des protections en aval. L'In du DDR est supérieure ou égale à la somme des In des protections des circuits du chauffage, de la production d'eau chaude ou de l'IRVE + la moitié de la somme des In des protections des autres circuits ⁽²⁾ .
Répartition des circuits	Répartissez les circuits d'éclairage et de prises de courant sous au moins deux DDR différents. Les protections du chauffage électrique et du fil pilote doivent être raccordées en aval du même DDR (par zone de pilotage).

(1) Exemple : avec un disjoncteur de branchement calibré à 45 A vous pouvez utiliser des DDR de 63 A.

(2) Exemple : un DDR protège la production d'eau chaude (chauffe-eau protégé à 20 A) et 4 autres circuits (3 protégés à 20 A et 1 à 16 A). La somme des 4 circuits $3 \times 20 + 16 = 76$ divisé par deux, soit 38, auquel on ajoute l'In de la protection du chauffe-eau (20 A), ce qui donne $38 + 20 = 58$ A. Vous devez choisir un DDR de 63 A.

Autres règles à respecter

Les coupe-circuits à cartouche fusible sont interdits pour les installations neuves et les rénovations. Utilisez des disjoncteurs divisionnaires.

© Legrand

Une réserve de 20 % au minimum doit être prévue dans chaque tableau de protection pour de futures extensions.

En logement collectif, cette réserve doit être au minimum de 6 modules.

© Legrand

La liaison entre la sortie du dispositif différentiel et l'alimentation des protections doit être réalisée avec des dispositifs préfabriqués (barres de pontage). Les dispositifs de manœuvre des protections d'un tableau divisionnaire doivent être placés à une hauteur comprise entre 0,50 et 1,80 m. La partie située entre 0,50 et 0,90 m doit être protégée par une porte.

Correctif pour :		Pages : 168, 281 et 290		Pages : 66 et 68		Pages : 372, 377 et 385		Pages : 117, 120 et 126		Pages : 60 et 62		Pages : 20, 24 et 42



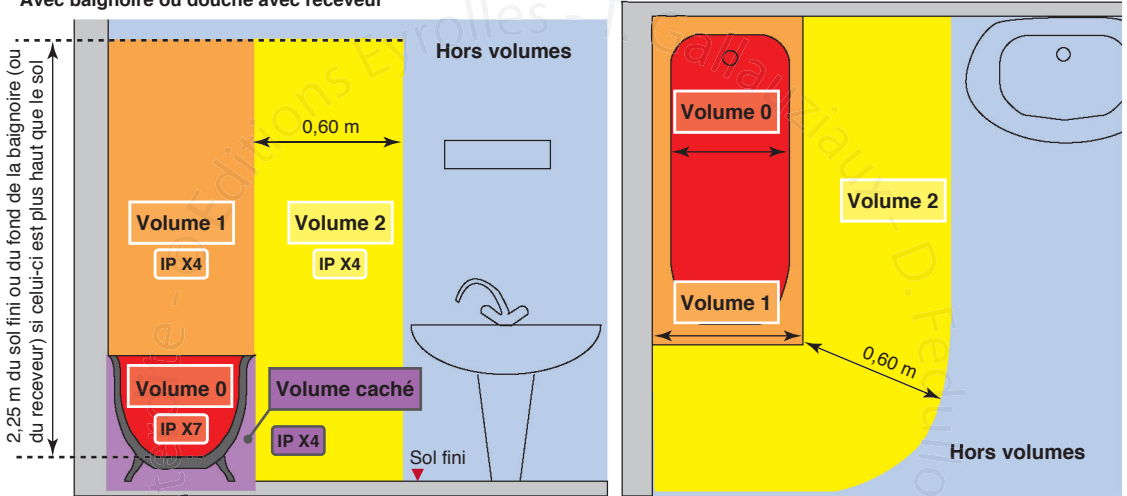
© Ducholux

NF C 15-100
Amendement A5
LES ÉVOLUTIONS

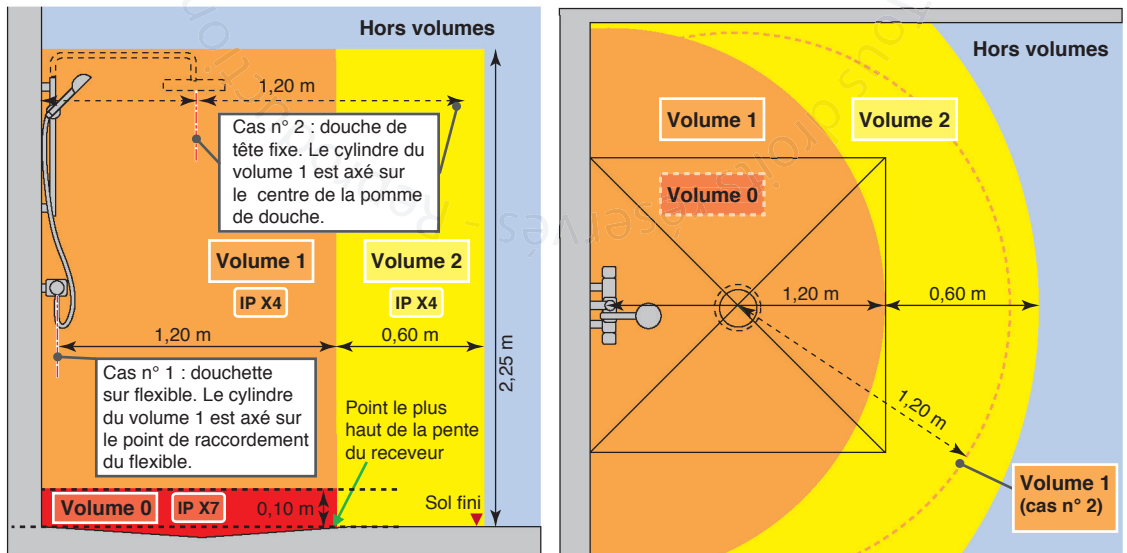
Les volumes de la salle de bains

La suppression du volume 3 et la création du volume caché

Avec baignoire ou douche avec receveur



La création d'un volume 0 pour les douches à l'italienne (sans receveur)



Matériels autorisés selon les volumes

Volumes de la salle d'eau		0	1	2	Volume caché ⁽¹⁶⁾
Degré de protection contre l'eau requis (IP)		X7	X4 ⁽⁴⁾	X4 ⁽⁴⁾	X4
Matériels	Protections				
Appareillage électrique					
Interrupteur	30 mA ou TRS ⁽¹⁾				
Interrupteur	TBTS ^{(2) (3)}				
Prise rasoir de 20 à 50 VA	TRS ⁽¹⁾				
Prise de courant 2 P + Terre	30 mA ou TRS				
Canalisations électriques		(6)	(5)	(5)	(5)
Boîtes de connexion				(7)	(7)
Socles DCL				(8)	
Prises de communication					
Matériels d'utilisation					
Chauffe-eau instantané	Classe I + 30 mA		(9)	(9)	
Chauffe-eau à accumulation vertical	Classe I + 30 mA ^{(10) (11)}			(12)	
Chauffe-eau à accumulation horizontal	Classe I + 30 mA ^{(10) (11)}		(12) (13)	(12)	
Appareil de chauffage	Classe I + 30 mA				
Appareil de chauffage	Classe II + 30 mA				
Chauffage par le sol	30 mA			(15)	
Éclairage	TBTS ^{(2) (3)}	(14)	(14)		
Éclairage	Classe I + 30 mA				
Éclairage	Classe II + 30 mA				
Armoire de toilette	Classe II + 30 mA + prise TRS				
Lave-linge ou sèche-linge	Classe I + 30 mA				

(1) TRS (Transformateur de séparation des circuits) pour 1 seul point d'utilisation ou une seule prise.

(2) TBTS (très basse tension de sécurité) 12 V maximum en courant alternatif, 30 V en courant continu.

(3) Le transformateur est placé en dehors des volumes 1 et 2.

(4) IP X5 en présence de jets horizontaux d'hydrothérapie.

(5) Seules sont autorisées les canalisations de classe II alimentant des appareils situés dans ces volumes.

(6) Les canalisations en TBTS sont admises.

(7) Sont admises uniquement les boîtes de connexion des appareils situés dans ce volume + respect de l'IP du volume.

(8) L'exigence du degré de protection (IP X4) doit être respectée par la douille, un obturateur ou un luminaire.

(9) L'appareil est alimenté directement par un câble sans interposition d'une boîte de connexion.

(10) Le chauffe-eau est alimenté par une boîte de connexion répondant aux exigences du volume où elle est installée.

(11) La liaison entre le chauffe-eau et sa boîte de connexion doit être la plus courte possible.

(12) Installation autorisée uniquement si les dimensions de la salle d'eau ne permettent pas de l'installer hors volumes.

(13) L'appareil doit être installé le plus haut possible.

(14) Les appareils d'éclairage doivent être prévus pour ce type d'installation.

(15) Les éléments chauffants électriques doivent être recouverts d'un grillage métallique relié à la terre.

(16) Aucun appareillage n'est autorisé dans le volume caché. Des matériels d'utilisation peuvent être installés s'ils sont alimentés en TBTS, la source d'alimentation étant située hors volumes. Si le volume caché est complètement fermé et ne peut être accessible qu'à l'aide d'un outil, des matériels d'utilisation peuvent être installés si : ils sont alimentés individuellement par un TRS ; ils sont alimentés en TBTS ; ils sont protégés par un DDR 30 mA.

 Interdit

 Autorisé

Correctif pour :



Pages :
90 à 94
et 104



Pages :
80 à 84



Pages :
204 à
206
et 215



Pages :
16 à 23
et 28



Pages :
17 à 18
et 22



© Schneider Electric

NF C 15-100
Amendement A5
LES ÉVOLUTIONS

Les circuits de prises de courant



L'équipement minimum des pièces (socles 16 A + T non spécialisés)

Salon	Salon $\leq 28 \text{ m}^2$: 1 prise de courant par tranche de 4 m^2 avec un minimum de 5 socles répartis. Salon $> 28 \text{ m}^2$: le nombre de socles est défini avec le maître d'ouvrage avec un minimum de 7 socles répartis. Si le salon comprend une cuisine ouverte, la surface du salon prise en compte est la surface totale (séjour et cuisine) moins 8 m^2 .
Chambre	3 socles de prises de courant répartis.
Cuisine	6 socles de prises de courant dont 4 au niveau du plan de travail (ou de l'îlot central) alimentés par un circuit dédié.
Autres pièces et circulations (sauf WC)	1 socle de prise de courant minimum pour toute surface supérieure à 4 m^2 .



Nouveau décompte des prises de courant placées dans un même boîtier

Exemples de prises				
Ancien décompte de socles	1	1	2	2
Décompte selon l'amendement A5	1	2	3	4

Protection des circuits de prises de courant

Section des conducteurs d'alimentation	Calibre maximal du disjoncteur divisionnaire	Nombre maximal de socles par circuit
1,5 mm ²	16 A	8
2,5 mm ²	20 A	12

Correctif pour :



Pages : 111, 311, 312 et 313



Page : 167



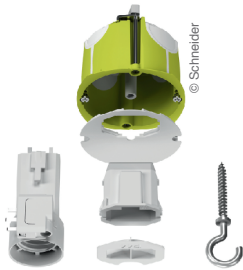
Pages : 137, 404, 405 et 406



Pages : 8 et 10



Pages : 27, 151, 152 et 154



NF C 15-100
Amendement A5
LES ÉVOLUTIONS

Les boîtes DCL pour luminaires

Rappel des dispositions générales

Toute canalisation, noyée ou encastrée, destinée à alimenter un point d'éclairage doit aboutir dans une boîte de connexion équipée d'un socle DCL (dispositif de connexion pour luminaire).

Une boîte n'est pas obligatoire lors d'un changement de méthode de pose (d'encastré à apparent, par exemple) s'il n'y a pas d'interruption des conducteurs.

On doit utiliser une boîte de connexion sans dispositif DCL si le luminaire prévu est à allumages multiples ou si sa consommation est supérieure à 6 A.

Dérogations prévues par l'amendement A5

L'amendement A5 autorise le raccordement de luminaires sans interposition d'une boîte de connexion dans les cas suivants :

- s'il y a impossibilité d'encastrer une boîte dans le matériau support (dalle béton après construction, plancher acier...);
- si l'alimentation du luminaire est réalisée en apparent (alimentation d'une applique sous moulure, par exemple) ;
- si le luminaire ou son bloc d'alimentation dispose de sa propre boîte de connexion ;
- si la conception ou l'architecture du luminaire ou de son alimentation ne permet pas l'interposition d'une boîte (spots encastrables, par exemple).

Correctif pour :



Page :
389



Page :
491



Page :
180



Page :
32